

Le conseil de la Municipalité de St-Aimé-du-Lac-des-Îles siège en séance extraordinaire ce 18 mai 2021 à 19 h par vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence le maire monsieur M. Luc Diotte, les conseillères mesdames Kim Elbilia (EN PARTIE), Mélanie Lampron, Anne-Marie Lareau et Lyne Martel et le conseiller monsieur André Benoit.

Absent : Monsieur le conseiller André Cyr.

Assistent également mesdames madame Nancy Carpentier, directrice générale.

3882-21-05-1

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est constaté, l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

3883-21-05-2

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur André Benoit, appuyé par madame Anne-Marie Lareau, d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

3884-21-05-3

VENTE OU ÉCHANGE D'UNE PARTIE DE TERRAIN SITUÉ AU 944, CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE

Monsieur le maire cède la parole à M. Meilleur afin qu'il puisse présenter son dossier aux membres du conseil, lequel consiste à redresser la ligne du terrain ainsi que de construire un garage. M. meilleur indique qu'il s'engage à payer les frais pour l'arpenteur et le notaire. Monsieur Diotte invite par la suite monsieur Tommy Millette, inspecteur en bâtiment et environnement à présenter les demandes de dérogations mineures du dossier aux conseillers.

Demande de dérogation mineure numéro 25-04-446 pour construire un garage attenant à la maison au 944, chemin de la Presqu'île, à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.			
Article 8.3.1 i)	Distance Permise	Distance du garage projeté	Dérogation
Marge de recul latérale	5m	1.004m	3.996m
Article 8.3.1.i)	Pourcentage permis	Pourcentage projeté	Dérogation
Pourcentage d'occupation	10%	14.9%	4.9%

Il mentionne que l'occupation actuelle du terrain est de 9,8% et qu'avec la construction du garage l'occupation du terrain serait de 14,3 % alors que la réglementation permet 10 %. Monsieur Meilleur avait été informé par la Municipalité qu'il devait, avant tout chose, faire son entrée véhiculaire sur le Chemin de la Presqu'île et ce dernier avait accepté.

Monsieur Millette poursuit en expliquant la méthode de calculs des coûts d'acquisition du terrain de la Municipalité par monsieur Meilleur et les conseillers en discutent entre eux.

ATTENDU QUE monsieur Jean-Marc Meilleur a demandé qu'une partie du terrain du lot 5 561 590/matricule 8041-44-2763 appartenant à la Municipalité lui soit vendu, soit approximativement 70m² ;

ATTENDU QU'il est dans le meilleur intérêt de la Municipalité qu'elle acquiert une partie du terrain du lot 5 561 594 matricule 8041-44-2097 de monsieur Jean-Marc Meilleur M. Jean-Marc Meilleur, soit approximativement 17m² afin de redresser la ligne séparant les deux terrains;

(ci-après désignées la « Transaction »)

ATTENDU QUE monsieur Jean-Marc Meilleur s'est engagé à payer les frais relatifs à l'arpentage et les frais de notaire visant la Transaction.

ATTENDU QUE le prix de vente et le prix d'achat pour la Transaction sont fixés à 33,93 \$/m² soit

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Lampron, appuyé par Anne-Marie Lareau **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

- 1) d'approuver la vente d'une partie du terrain appartenant à la Municipalité à M. Jean-Marc Meilleur, soit approximativement 70m², du lot 5 561 590/matricule 8041-44-2763, dont la grandeur exacte sera déterminée par l'arpenteur-géomètre;
- 2) d'approuver l'achat d'une partie du terrain appartenant à M. Jean-Marc Meilleur soit approximativement 17m², du lot 5 561 594 matricule 8041-44-2097, dont la grandeur exacte sera déterminée par l'arpenteur-géomètre);
- 3) de fixer le prix de vente ainsi que le prix et d'achat de part et d'autre à 33,93 \$/m² selon la valeur établie au rôle d'évaluation foncière.

ADOPTÉ

3885-21-05-4

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR CONSTRUIRE UN GARAGE ATTENANT À LA MAISON AU 944, CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Lampron, appuyé par Anne-Marie Lareau **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'approuver la demande de dérogation mineure pour construire un garage attenant à la maison au 944, Chemin de La Presqu'île, à la condition que monsieur Jean-Marc Meilleur fasse une son entrée véhiculaire sur le Chemin de la Presqu'île.

ADOPTÉ

3886-21-05-5

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de madame Anne-Marie Lareau, appuyé par monsieur André Benoit.

ADOPTÉ

Luc Diotte
Maire

Nancy Carpentier
Directrice générale

Je, Luc Diotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Luc Diotte
Maire